L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CIE.
No. 81, Rue Chartres.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$10 par an.
PRIX POUR PAR SEMAINE.....$2 (payable d'avance)

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 5 MARS 1842.

POUR GOUVERNEUR :
HENRY JOHNSON.

REVUE DE LA SEMAINE

Des nouvelles d'Europe—des nouvelles de la Havane—Congrès, bill de l'Echiquier—Situation financière—Théâtres.

Depuis notre dernière revue il nous est parvenu quelques nouvelles d'Europe. Le fait le plus important, c'est le départ de Madrid de l'ambassadeur de France, M. de Salvandy, parce que ce départ est de nature à avoir les suites les plus graves pour la paix de l'Europe. Cependant il est peu probable qu'au dix-neuvième siècle une question d'étiquette amène une conflagration : ce serait une étrange preuve de progrès. La France étend décidément son influence et son pouvoir en Afrique; l'administration du général Bugeaud, qu'on avait tant critiquée d'avance, a cependant de l'aveu de tous, produit les plus heureux résultats.

Si la nouvelle apportée de la Havane par l'*Alabama* se confirme, l'Angleterre aura fait un premier pas vers la ruine des colonies espagnoles, les seules qui offrent maintenant quelque importance dans la mer des Antilles, les seules qui lui fassent réellement ombrage. Cependant, et malgré les autorités sur lesquelles s'appuie cette nouvelle, nous nous refusons encore à y croire, à cause de son extrême gravité; on comprend difficilement qu'un gouvernement puisse prendre une mesure si contraire à ses intérêts.

Au Congrès les affaires marchent lentement. On pense cependant qu'avant de s'ajourner on dotera le peuple d'une institution quelconque destinée à régulariser la circulation. Des rapports favorables au bill de l'Echiquier ont été faits aux deux Chambres et l'on cherche à faire prévaloir cette idée que mieux vaut encore cela que rien. Cela peut être; mais n'oublions pas que c'est avec de pareilles raisons qu'on parvient à faire accepter les plus mauvaises lois. En certaines matières, il vaut mieux n'avoir pas de législation qu'une mauvaise législation. D'ailleurs pour qui connaît l'excessive rigueur de M. Tyler, rien n'est moins sur que son approbation pour un bill qui quoique venant de lui, a subi quelques modifications de détail.

Quant à notre situation locale, il n'y a nul changement à signaler : seulement on ne se plaint plus. On se soumet le plus héroïquement du monde aux plus grands sacrifices, sans pousser un cri, sans faire une grimace : c'est vraiment avoir de la philosophie.

En fait de théâtres, la foule paraît avoir exclusivement adopté le St. Charles, ou pour mieux dire l'Opéra Italien : s'est un parti pris. Et comme tout ce qui se fait par entraînement se raisonne peu ou passe subitement d'un extrême à l'autre. Comment expliquer autrement la maigre chambrée de mercredi où il n'agissait d'un nouvel opéra donné au bénéfice de M. Prevost ? Est-il donc impossible d'aller le culte des nouvelles et des anciennes connaissances?

FRANCE—CHEMINS DE FER.

Les journaux français que nous recevons par voie directe, ne sont jamais d'une date bien fraîche, et par conséquent nous fournissent peu de nouvelles ; mais ils ont au moins le mérite de renfermer des explications, des détails, des discussions qui éclaircissent les faits assez mal digérés, les questions assez obscures qu'indiquent en passant les feuilles ou les correspondances auxquelles nous devons emprunter nos renseignements. Ce n'est donc pas chose inutile que d'en faire à l'occasion quelques extraits, en ayant soin de les faire porter principalement sur les points d'un intérêt général. A ce titre la question des chemins de fer a droit à notre intention.

La France jusqu'à ce jour est restée fort en arrière sous le rapport de ces grandes voies de communication. La timidité des capitalistes français et le manque d'audace industrielle d'une part, de l'autre l'intervention si méticuleuse du gouvernement, intervention qui, jusqu'aujourd'hui du moins, a toujours été malencontreuse, expliquent suffisamment cette infériorité relative. Aujourd'hui ce gouvernement-ci, veut prendre en main l'exécution des grandes lignes de chemin de fer, en laissant à l'industrie particulière les embranchemens et les lignes secondaires. Il doit prochainement présenter à ce sujet un projet de loi qui exposera son système et demandera les crédits nécessaires pour commencer l'exécution des travaux. Les journaux nous donnent déjà par avance un aperçu du plan adopté par le ministère; cet aperçu peut n'être pas très exact, mais il ne saurait s'écarter beaucoup de la vérité.

Paris doit être le centre d'un grand système qui comprendra 1° la ligne de Paris à la Belgique et au détroit du Pas de Calais par Lille ou Valenciennes, par Calais ou Boulogne; 2° celle de Paris à la Méditerranée par Lyon et Marseille; 3° de Paris à l'Océan par Tours et Nantes; 4° celle de Paris à l'Océan par Bordeaux et Bayonne; 5° celle de Paris à la frontière allemande par Strasbourg. A ces cinq lignes viendra se rattacher celle du Havre qu'une [illegible]

[illegible] Du gouvernement [illegible] être de [illegible] grandes [illegible] nécessaires à leur tracé ne sont [illegible] et [illegible] les charges considérables, ainsi que la difficulté de trouver [illegible] d'ingénieur habiles, sont des obstacles [illegible] qu'une partie de [illegible] qu'il bornera pour le moment [illegible] deux lignes de Paris à la [illegible] du Rhône [illegible] de l'opposition [illegible] travaux [illegible] [illegible] Bordeaux [illegible]

[illegible] Paris à Strasbourg est [illegible] ports de [illegible] canal elle les mettra en communication directe avec les productions de l'Alsace, et avec les marchés de l'Allemagne. Elle est presque indispensable au commerce et à la puissance militaire de la France. L'Allemagne sera bientôt sillonnée dans tous les sens par des chemins de fer : la France ne peut pas rester dans une infériorité relative qui pourrait un jour devenir pour elle un danger. La route de Paris à Lyon, qui se relie tout naturellement à celle de Marseille au Rhône, indépendamment des autres avantages commerciaux qu'elle pourrait présenter pour l'est et le midi de la France, ouvrira entre le centre du royaume et l'Algérie des communications faciles et prompts qui ne peuvent manquer d'exercer une salutaire influence sur la colonie; elle mettra également le Nord et l'Ouest du pays en relations presque directes avec les marchés de la Suisse et de l'Italie Septentrionale. Il serait du reste possible de combiner ensemble les deux routes dont nous parlons, et peut-être y trouverait-on de grands avantages.

Le gouvernement français trouve un puissant secours dans l'élan presque général qui se manifeste en faveur des chemins de fer; mais cet élan ne lève pas toutes les difficultés. Il en est une qui nous semble presque insurmontable pour un gouvernement faible et contre laquelle le ministère Guizot pourrait bien échouer; nous voulons parler des jalousies de localités. Ces jalousies ont déjà commencé à se manifester, et elles deviendront plus vives à mesure que les études de chemins de fer avanceront, à mesure que l'on en discutera les tracés. N'est-il pas à craindre que les Chambres ne s'effraient de cet obstacle ? c'est là dans ce moment la question. Espérons qu'elle sera résolue de la façon la plus avantageuse pour la France, et que bientôt ce pays occupera sous le rapport des chemins de fer un rang digne de son importance commerciale.

ANNIVERSAIRE DES POMPIERS.—Les divers corps de pompiers ont célébré hier dignement leur cinquième anniversaire. Le temps était superbe, et les pompes décorées avec goût et tirées par des chevaux richement caparaçonnés, offraient un spectacle des plus attrayant. Honneur à nos braves pompiers !

La goélette Doric, Ramsford, est arrivée ici en 4 jours de Tampico. Elle a apporté $39,108 23, destinées aux personnes suivantes :

Schmidt & Co.	$23,680 —
J. Robert & Co.	9,230 43
F. Tix.	2,000 —
A. M. J. Denniston & Co.	5,125 50
O. H. Minnegue.	1,320 —
Pavez & Cerio.	4,000 —
J. K. West.	100 —
A. W. & R. M. Haines.	275 —
B. Fernandez.	300 —
Blanchard, Elmer & Co.	2,000 —
	39,108 33

Nous devons au capitaine Ramford, de la goélette Doric, des remerciemens pour des journaux de Tampico jusqu'au 27 janvier, [illegible] obligeance de notre prédécesseur. Ces journaux ne contiennent aucune nouvelle intéressante pour la localité.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS.

Vendredi, 4 mars 1842.

Peu après la réunion de la chambre, la séance est levée pendant quelques instans, pour permettre aux membres de voir défiler la procession des pompiers.

La chambre est informée que le sénat a donné son concours, avec amendemens, aux amendemens proposés au bill supplémentaire des banques. Elle s'occupe du bill ainsi amendé. Parmi les amendemens que le sénat a fait subir au bill, il s'en trouve un qui substitue le 1er. novembre pour l'époque de la reprise, au lieu du 1er. décembre 1842.

Le général Thomas propose que l'amendement de la chambre soit conservé. M. Boudousquié se rallie à cette motion.

L'orateur se déclare en faveur de la motion.

Une discussion s'engage à ce sujet entre MM. F. D. Conrad, Canon, Thomas, Wadsworth, Morse et Hunt.

Les voix étant recueillies, la motion du général Thomas est adoptée par 21 oui contre 16 non.

La chambre s'est occupée alors des autres amendemens proposés par le sénat, et y donne son concours.

Peu après, le greffier de la chambre annonce que le sénat a donné son concours aux amendemens proposés par la chambre.

Le reste de la séance a été consacré à des débats de peu d'importance.

M. SAMUEL JAUDON.—On écrit de Philadelphie, à la date du 21 février :

"Le juge Randall, devant lequel avait été portée la demande d'*habeas corpus*, a renvoyé M. Jaudon de la plainte contre lui élevée, en allégeant l'insuffisance des témoignages."

SINISTRE.—Il n'était bruit à Mobile, jeudi dernier, que de l'explosion du steamboat *North Star*, survenue dans Warrior River, à quelques milles au-dessous de Tu caloosa : 16 personnes auraient été tuées, dont 4 passagers. La personne dont nous tenons ces détails ajoute "qu'ils demandent confirmation."

ESCADRE D'EXPLORATION.—Les navires américains Vincennes, le Porpoise, le Flying Fish, et l'Oregon, composant l'escadre d'exploration, étaient mouillés le 30 octobre dernier, à San Francisco, dans la Californie supérieure. Ils devaient mettre à la voile le lendemain pour les Etats-Unis, via Manilla, Singapore, et le cap de Bonne-Espérance.

LA ESMERALDA.

Opéra en 4 actes, par M. E. Prévost.

Au plus beau moment des luttes littéraires de la Restauration, Victor Hugo publia un roman qui est resté presque un chef d'œuvre : Notre Dame de Paris. Depuis, pour satisfaire au désir d'une famille puissante dans la presse, il y tailla un opéra en 4 actes, qui serait une œuvre charmante si le roman n'existait pas. Cet opéra, dont une femme écrivit la musique, n'eut pas grand succès à son apparition; le public français l'accueillit froidement; la presse avec une certaine hostilité; et rien n'a pu le relever de cette proscription. Il était malheureux cependant de perdre, par la faiblesse de la partition, un livret d'un mérite aussi distingué; c'est là du moins la réflexion que M. Prévost semble avoir fait; et dans l'espoir sans doute d'être plus heureux que Mlle. Bertin, il s'est mis avec courage à travailler sur le poème qui avait le double avantage d'avoir affronté déjà les périls de la publicité et d'être en même temps par le fait presque inédit. A-t-il eu raison ? A-t-il réussi ? Le public du théâtre d'Orléans a déjà répondu affirmativement par les plus vifs applaudissemens, et nous avons grande envie de nous soumettre à cette décision. Nous avons du reste le plus sincère désir de la voir confirmée par des jugesdont personne ne puisse contester la compétence. Essayons en attendant de donner un aperçu de l'œuvre littéraire et de la partition.

Le premier acte s'ouvre par un chœur de truands, en pleine cour des miracles; dans un coin Claude Frollo, l'archi-diacre de Notre Dame, roule dans sa tête de noires projets, et sur ces entrefaites, arrive Esmeralda la Bohémienne qui chante et danse avec une grâce divine; le chœur lui dit :

Danse, jeune fille,
Tu nous rends plus doux.

Tandis que le prêtre répond dans un sombre a parte :

Fremis, jeune fille,
Le prêtre est jaloux.

La procession du pape des fous interrompt les acclamations des truands et les menaces du prêtre Quasimodo, le sonneur de Notre Dame, paraît, chappé et mitré, porté sur un brancard couvert de chandelles. Claude Frollo l'aperçoit, s'élance vers lui, lui arrache ornemens pontificaux et les foule aux pieds. Les truands, irrités de voir ainsi troubler leurs amusemens, veulent se jeter sur le prêtre que défendent Quasimodo et Clopin Trouillefou, roi de Thune. Les truands n'osent résister aux ordres de leur roi, et Claude Frollo reste seul avec Quasimodo :

Viens j'ai besoin de toi, (lui dit-il)
Pour une chose impie, affreuse, extrême!
J'enlève la fille Bohême !

Et le sonneur avec ce dévouement aveugle qui le distingue, répond :

Maître, prenez mon sang—sans me dire pourquoi.

Ici dessus passe Esmeralda ; le prêtre et le sonneur se jettent sur elle ; mais ils ont compté sans le guet qui accourt aux cris de la bohémienne, saisit Quasimodo, mais à sain de laisser échapper Claude Frollo.

Daignez me dire,
Votre nom, sire !
Je le requiers !

Esmeralda en s'adressant au chevalier du guet :

Phœbus, ma fille,
De la famille
Du [illegible]

Réponse [illegible] dominique tout beau capitaine, tout bel ami, il ne me a [illegible] tendre, la bohémienne qui recrute pour le [illegible] mais qui se nomme [illegible] Phœbus.—Un seul baiser, ce n'est rien sur ma foi ! [illegible] Rien pour vous sire; hélas ! et tout pour moi !

[illegible] comme une couleuvre des bras de leur capitaine et s'enfuit. Phœbus se retourne vers Quasimodo et chante l'air suivant avec des [illegible]

Eh ! c'est trappe, c'est trouvée,
Et [illegible] aventure en vérité !
[illegible] gaîté le plus vaste,
[illegible] mon cœur est resté.

Puis il s'éloigne [illegible]

[illegible] Quasimodo, dans le pénétrer intérieur, le malheureux Quasimodo expose au Pâtre pour [illegible] chasser sur la terre de Phœbus, puis au second, [illegible] assister à une fête chez Mme Aloise de Gondevaux. Pendant la fête, Phœbus [illegible] Esmeralda [illegible] Mais le prêtre [illegible] Esmeralda [illegible] Phœbus. La scène change [illegible] Il est vrai, c'est mon parent [illegible] Mais vous [illegible] Esmeralda tombe mourante sur le corps de son amant, et le public [illegible] Esmeralda, et le peuple répète avec épouvante "fatalité."

Ce drame diffère notablement des certaines parties du roman, comme on a pu se convaincre par notre rapide analyse : il a fallu, comme dit l'auteur, modifier tantôt l'action, tantôt les caractères pour les faire entrer dans la perspective particulière d'une scène lyrique. Ce canevas du reste est fort bien disposé pour que l'œuvre musicale s'y superpose heureusement ; les situations y sont claires, vives, saisissantes ; les mélodies s'y placent naturellement et les morceaux d'ensemble, non plus que les chœurs, n'y font défaut. La partition de M. Prévost répond presque partout aux exigences du poème, et si l'on y désire quelquefois un caractère plus sombre, une facture plus large et plus sévère, des mélodies plus travaillées et plus complètes, on y reconnaît avec plaisir de charmantes inspirations soutenues par une science d'instrumentation fort distinguée. Les accompagnements sont, sans contredit, la partie la plus remarquable de l'œuvre de M. Prévost ; et l'on sent que le compositeur a dû les travailler avec un soin tout particulier. Il nous serait difficile, après une première audition, d'apprécier en détail une partition aussi importante : disons seulement, sauf à y revenir plus tard, que l'on a remarqué entre autres choses le commencement du chœur d'ouverture et le duo de Phœbus et d'Esmeralda au premier acte, au second la cavatine de Phœbus et le final, au troisième la chanson à boire ainsi que quelques parties du duo et du trio, enfin au quatrième la romance et plusieurs phrases du duo de la prison. Mais le véritable succès, ce nous semble, a été pour le second acte qui renferme une cavatine fort élégante, un quator d'une belle coupe et un final fort habilement conduit. Tous les passages que nous citons ont été vivement applaudis, et M. Prévost a dû être touché des marques de sympathie que lui a prodiguées le public mercredi soir.

INTERIEUR.

(Correspondance particulière de l'Abeille.)

WASHINGTON, 23 février 1842.

SENAT—Présentation de rapports par divers comités.

Le comité sur les affaires de la marine, a présenté un bill à l'effet d'allouer une somme de $200,000 pour la construction d'un steamer en fer destiné à la défense des côtes. Le bill est lu trois fois et adopté.

La résolution relative à l'affaire de la Caroline et de McLeod, a été, à la requête de M. Allen, prise en considération.

M. Rives a condamné péremptoirement la résolution comme inintelligente et répréhensible : alors que nos offensés avec l'Angleterre sont à l'ordre du jour, vouloir en discuter d'une manière pacifique, il ne faut pas aller imprudemment y mettre obstacle. M. Allen a défendu chaleureusement la résolution par lui présentée. M. Rives en a demandé de nouveau le retrait ; M. Calhoun s'est rallié à cette motion : M. Rives a demandé alors que la question fut mise aux voix. La résolution est déposée sur le bureau par un vote de 24 oui contre 13 non.

Sur motion de M. Benton, les résolutions par lui présentées pour amender la loi sur les faillites, a été fixée comme devant être à l'ordre du jour, vendredi prochain.

Les résolutions de M. Clay pour amender la Constitution ont été à l'ordre du jour.

M. Woodbury ayant obtenu la parole, l'a conservée pendant une heure et demie : il a dit que le pouvoir de l'Exécutif allait diminuant tous les jours, et cela depuis la fondation du gouvernement actuel, tandis que le pouvoir législatif prenait sans cesse une nouvelle extension et ne connaissait de plus de limites. En conséquence, la conservation du droit de "veto" est d'une grande importance. L'orateur a étayé ses preuves sur des faits matériels, tous tendant à prouver l'influence prépondérante du pouvoir législatif.

A 3 heures, le Sénat s'est ajourné.

CHAMBRE DES REPRESENTANS—Le comité sur les voies et moyens, a présenté une résolution dont l'objet est de s'enquérir du président, s'il a été élevé quelque plainte au sujet de la mise en opération de notre nouveau tarif de douanes, par les puissances étrangères.

Il a été aussi adopté une résolution dont l'objet est d'enjoindre au secrétaire d'Etat de fournir tous les informations nécessaires au sujet de la culture du tabac.

Le bill du Sénat qui autorise la construction d'un steamer en fer pour la défense de nos côtes, a été pris en considération, les deux fois et renvoyé, pour plus ample examen, au jour où la Chambre se constituerait en comité général.

La résolution, présentée il y a quelques jours par le comité chargé de voir aux diminutions à opérer dans les salaires des commis de la Chambre a été prise en considération.

M. Taltonstale a opiné que le nombre de commis n'était pas au-delà de ce que les travaux de la Chambre exigent.

M. Bingg a soutenu tout le contraire.

M. Pickens a déclaré qu'il était prêt à voter en faveur des réformes à opérer dans la police intérieure de la Chambre; il a saisi cette occasion pour dénoncer ouvertement la coutume de la plupart des membres, qui, avant de proposer une mesure de quelque importance, ont préalablement soin de divulguer leur idée à leurs amis, et de s'assurer de leurs voix. Cette façon d'agir ne tendait qu'à rabaisser le corps législatif dans l'opinion publique. Les règles de la Chambre ont aussi besoin d'être réformées, ou plutôt d'être entièrement abolies. Le système qui consiste à ne rien dire tout point, l'expression manque tellement de logique, que c'est à peine si l'orateur le plus versé dans l'art de la chicane, pourrait en découvrir le sens.

Sur motion de M. Fillmore, la Chambre s'est formée en comité général pour prendre en considération le bill d'allocation.

A 3 heures, la Chambre s'est ajournée.

EXTERIEUR.

FRANCE.

La Chambre des Pairs dans sa séance du 17 janvier a passé à l'ordre du jour, après discussion, sur la pétition du sieur J. Chambolle, par laquelle il se déclarait auteur de l'article incriminé.

— La presse condamne unanimement le traité qui accorde la visite réciproque des bâtimens sous prétexte de faire cesser la traite. Et ce qui donne plus de force et d'à-propos à la polémique à cet égard, c'est la capture du brick français le Marabout. Voici comment la loi du Havre raconte les faits qui ont trait à [illegible]

Marabout appartenant à une maison de Nantes, depuis trois ans, fait le commerce de troque sur [illegible] dans le moindre soupçon, exclusivement, depuis cinq ans, ce trafic entre le [illegible] et la côte d'Afrique. Expédié à Bahia en 1840, il employé à ces voyages, dont il avait accomplis [illegible] consécutivement. Ayant le projet d'effectuer [illegible] retour en France, lors de sa dernière expédition [illegible] la côte, il y avait laissé son cargo-volant, [illegible] de ce trafic, mais inutile pour les travaux d'Europe. Mais, arrivé à Bahia, il trouva un ordre de son armateur de retourner à la côte prendre un chargement de huile de palme vendu à Nantes à livrer au retour du navire. Voulant alors remplacer son entreposa il fit emplette à Bahia de 72 planches, qu'il fit scier de longueur pour l'usage auquel elles étaient destinées et qu'il mont par prudence d'un certificat du [illegible] Bahia. Le Marabout se croyant bien en règle et à l'abri de tout soupçon, appareille de Bahia, et le lendemain, en vue des côtes, il est arrêté et visité par la [illegible] Blue, commandant Christie, qui sous prétexte de plusieurs objets qu'il trouve à bord, dont [illegible] du consul, le déclare de bonne prise, fait passer équipage à bord de la corvette et conduit le Marabout à Cayenne, où il l'échoue en entrant.

Il ne peut y avoir le moindre doute sur la décision de la Cour d'assises de Cayenne. Sur des preuves irrécusables de son innocence et en bonne foi, le Marabout sera acquitté et rendu à ses propriétaires. Mais les dommages causés par la méprise ou la volonté du commandant Christie, qui les réparera ? Un voyage perdu, une opération manquée, des avaries, des retards onéreux, qui indubitablement l'arrêtent sur de toutes ces pertes ! Personne puisque le traité n'autorise une pareille violation du droit des gens.

AFRIQUE FRANCAISE.

On lit dans le *Courrier du Havre*, du 18 janvier :

"Nous recevons des nouvelles d'Oran sous la date du 2 janvier. Tandis que les trois colonnes, dont nous avons précédemment annoncé le départ, se dirigeaient vers l'Ouest, des événemens importans avaient lieu près de Tlemecen. Abd-el-Kader, arrivé près de cette ville avec une cavalerie rouge, au nombre de 500 cavaliers irréguliers et 250 que lui avait amenés son Kalifa Bon-Hamedy, trouva les gens des tribus de Trara et d'Olesia réunis sur un mamelon, et il apprit bientôt qu'on venait de délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre, que son autorité n'était plus reconnue, qu'un chef avait été élu, et qu'il devait gouverner au nom et sous la protection de la France.

"Abd-El-Kader ne pouvant pas lutter contre 10,000 arabes environ qui étaient réunis sur ce point ; il savait que le général Lamoricière était sur ses traces avec 2,000 hommes, que le colonel Tempoure se trouvait sur Rio-Salado, qu'il était impossible de traverser la Yacobie avec sécurité; il s'est donc déterminé à marcher sur les frontières du Maroc, annonçant l'intention de se réfugier dans les Etats de l'Empereur. Depuis lors le général Lamoricière s'est entendu avec le nouveau chef des Arabes et l'on peut aujourd'hui affirmer que toute la province d'Oran est soumise à la France, à l'exception de la tribu des Hachems et de celle des Beni-Ammer qui n'ont pas encore voulu nuire dans la défection.

"Le bruit a couru en ville qu'un chef du Maroc qui se trouvait à Tlemecen, avait déclaré que si Abd-El-Kader se réfugiait près de l'empereur, celui-ci le retiendrait prisonnier et le mettrait à la disposition des Français.

"Une lettre d'Alger du 5, insérée dans le *Journal du Havre*, porte ce qui suit :

"Il paraît que presque toutes les tribus de la province d'Oran ont fait leur soumission ; on ne trouve plus un douar hostile d'Oran à Tlemecen. Abd-El-Kader a été déposé par les siens et s'est retiré, assure-t-on, sur le territoire de Maroc.

Et par *Postscriptum* : "Nous apprenons à l'instant qu'Abd-El-Kader s'est vu réellement contraint d'abandonner la partie. Les populations arabes de la province d'Oran ont elles-mêmes proclamé sa déchéance, et elles obéissent en ce moment au chef que l'autorité française leur a donné. Cet événement est de la plus haute importance.

ESPAGNE.

—On lit dans le *London Times*, [illegible] Des correspondances de Madrid arrivées ce matin annoncent que certaines traites envoyées par le gouvernement Espagnol pour faire des remises vivement d'être protestées qui pourra gêner la liquidation de la dette ayant pour objet l'entretien de la légion anglaise.

—Les nouvelles de Madrid vont jusqu'au 9 janvier. On croit que l'adresse sera présentée à la Chambre vers le 15, et qu'elle est rédigée en sens opposé aux vues du ministère.

—Les journaux et le public parlent de la formation d'une garde d'honneur que le régent va créer pour lui sous le titre de *Chasseurs du Régent*. On a prétendu [illegible] Le régent [illegible] qui [illegible] Espagne [illegible] Madrid, le régent pense à adopter une pareille mesure.

Il paraît que le conseil qui précédait les voitures de M. de Salvandy, à son départ de Madrid, s'était [illegible] à une journée de la capitale.

Le trait a été tellement vif ces jours-ci à Madrid, qu'un cabaretier de Luchana qui était en faction, a été gelé le 6 de ce mois.

Mme. Vve. FRANÇOISE DE PRECHER, Dame De Lacroix est décédée vendredi à 3 heures, âgée d'environ 75 ans. Ses connaissances et celles de son frère M. Deseuze de Lacroix sont invitées à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 1 1/2 heures. Le convoi partira de l'encoignure des rues Bayou et St. Claude.

MANUEL R. DE LA CALLEJA, transporte son domicile à la rue Ste. Anne No. 56, entre Conde et Royale.

A LOUER—Une nourrice sans enfant. S'adresser au No. 113, rue Bourbon. 5 mars—1

PROFESSEUR A LA CAMPAGNE.

M. THEVEAU, professant le français, l'espagnol le grec, le latin, désire, à partir de 10 avril prochain, les leçons sus-énoncées et même donner seulement, surtout romain. Dans le cas où il y aurait sympathie entre la famille et lui, il s'engage d'honneur, à y rester plusieurs années, c'est-à-dire jusqu'au moment de sa naturalisation pour solliciter le titre d'avocat.

Comme il sait très peu l'anglais, il prie les personnes qui pourraient lui écrire, d'indiquer si, dans leur habitation ou dans le voisinage, il pourrait rencontrer quelqu'un parlant cette langue.

S'adresser chez Mr. Delache, pharmacien, encoignure Bourbon et Dumaine, Nouvelle Orléans

Références :
Monsieur l'Evêque de la Nouvelle-Orléans.
MM. G. P. Jackson, juge.
P. Soule, avocat.
Beugnot, docteur médecin.

5 mars—3

EN FAILLITE.

COUR DE DISTRICT des Etats-Unis pour le District de la Louisiane. 4 mars 1842—No. 90—John A. Merle, F. Peschier et D. Moreau, syndics de John A. Merle & Co. et les créanciers de John A. Merle & Co.—Avis est par le présent donné que John A. Merle, F. Peschier et D. Moreau ont enregistrés dans cette Cour une pétition pour se déclarer en faillite, d'après laquelle un ordre a été donné ordonnant qu'il sera tenu une Cour d'avril prochain, à 10 heures A. M. pour la lecture de la dite pétition, pour que les personnes y intéressées peuvent en conséquence se présenter devant cette Cour et faire les motifs s'ils en ont pour lesquels il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
ED. LAUVE, député greffier.

5 mars—3

A VENDRE par J. et L. Cernier, à leur magasin, rue de Royale, No. 182,
Vin rouge en barriques de différentes qualités.
do. do. en barils, supérieur.
do blanc en barils, bonne qualité
do rouge en caisse, fin.
do do do commun
Eau de vie fine, champagne supérieure.
do quatrième preuve.
Sardines à l'huile, en boîtes entières et demi-boîtes.
Petits pois conservés.
Fruits assortis conservés dans leur jus.
Chocolat conservé.
5 mars

JAMBONS de Westphalie en magasin, et à vendre par M. SCHMIDT & co.
5 mars 26, Bienville.

ANCHOIXES—Un grand assortiment dernièrement reçu à vendre à bas prix, en lots en quantité ou grées au détail par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.
5 mars

CUIVRE en feuille et pour chaudronniers et pour gouttières, à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.
5 mars

BRIQUES à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.
5 mars

TUILES FAITIERES anglaises, dernièrement reçues et à vendre par LYALL & DAVIDSON, 164, Camp.
5 mars

BIERE en barils à inspection de Burton, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, rue Gravier.
5 mars

PELLES et Tisonniers—Douzaines en débarquement du steamboat Henry Clay, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, Gravier.
5 mars

CAFE—300 Rio vert et 100 do blanc pour famille, à vendre par HAWTHORN & WOODS, 63, rue Gravier.
5 mars

FOURNITURE de Bureau de toutes les qualités, à vendre par NORMAN, STEEL & Co. 14, rue du Camp.
5 mars

PLUMES à écrire de toutes espèces, à vendre par NORMAN, STEEL & Co. 14, rue du Camp.
5 mars

PORC—40 barils de toutes les descriptions, à vendre par CH. SACKETT & Co. 36, Poydras.
5 mars

SAINDOUX—1500 tierces, à vendre par CH. SACKETT & Co. 36, Poydras.
5 mars

TRAITES sur New-York et sur Paris, à vendre par HERBAULT FRERES, 76, Bienville
5 mars

TRAITES sur New-York, à vendre par BAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville
5 mars

CIGARES de la Havane—400,000 regalias assorties Conchas et autres qualités de la Norma et autres bonnes marques à vendre par B. VALLS, 36, Gravier
5 mars

SUCRE de la Havane, à vendre par J. B. VALLS, 36, Gravier.
5 mars

COYAVE, à vendre par J. B. VALLS, 36, Gravier.
5 mars

RIZ de Charleston, à vendre par J. B. VALLS, 36, Gravier.
5 mars

AMANDES—100 cannes à vendre par J. B. VALLS, 36 Gravier.
5 mars

VINS de Porto, Hock, Sherry, Madère, St. Vincent et vins rouges en barriques et en cercles par J. B. VALLS, 36, Gravier.
5 mars

EAU de vie champagne et cognac, à vendre par J. B. VALLS, 36, Camp.
5 mars

CAFE de la Havane, à vendre par J. B. VALLS, 36, Gravier.
5 mars

RHUM—40 barils N. E. à vendre par J. B. VALLS, 36, Gravier
5 mars

IVRES CLASSIQUES—L'attention des maîtres d'école est spécialement appelée sur la grande variété et le nombre de livres d'école classiques très récentes. Les prix en sont très peu élevés. S'adresser à NORMAN, STEEL & Co. 14, Camp.
5 mars

COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLÉANS.

Vendredi soir 4 mars 1842.

Les transactions commerciales ont été excessivement limitées pendant ces trois dernières jours. Chaque branche de commerce languit à cause du désordre qui règne dans notre marché monétaire et nous ne prévoyons pas une amélioration immédiate.

Le change des billets déposés a peu varié depuis notre dernier bulletin—Banque de l'Etat 1/2 à 3/4 pour cent d'escompte ; Améliorations, Orléans et Atchafalaya à 1/2 à 1.

Le temps est devenu beau et favorable aux affaires du dehors. La rivière continue à baisser.

COTON—Nous avons laissé à notre revue de mardi, le marché au coton dans l'état de stagnation le plus complet ; depuis cette époque les affaires n'ont eu lieu que sur une échelle extrêmement limitée. Les ventes pendant le courant de ces trois dernières jours ne sont seulement élevées à 3,600 balles. En conséquence des nouvelles peu encourageantes dernièrement reçues d'Angleterre les détenteurs ont été obligés de faire une réduction de 1/2 à 3/4 cent dans les qualités ordinaires et courantes, tandis que les prix des qualités de choix se sont bien maintenus. Les spéculateurs attendent, dans la plus grande anxiété les nouvelles qui doivent nous venir par la voie de Boston et qui sont actuellement dues jusqu'à la réception de ces nouvelles nous ne devons guère compter sur les transactions.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi;	
Ordinaire et bas, do	5 1/2 6
Ordinaire,	5 3/4 7
Bon ordinaire,	7 1/2 8
Bon ordinaire et petit courant,	9 1/2 10
Petit courant et courant,	10 1/2 11
Bon courant,	12 1/2 13

TABAC—Pendant le courant de ces trois dernières jours les ventes se sont élevées à 300 boucauts, aux prix portés à nos dernières cotes. Le marché est ferme et la demande active.

SUCRE—Le temps, comme nous le disions à notre revue de mardi, contribue au ralentissement des affaires sur la ligne du sucre, conséquemment les transactions ne sont que très limitées. Il n'y a aucun changement à signaler dans les prix, nous cotons de 3 à 3 1/2 les qualités inférieures et ordinaires, de 3 1/2 à 4 1/2 les qualités inférieures et de 4 1/2 à 5 les qualités de choix ou obtenu une légère fraîcheur au-dessus de ce prix. Nous n'avons entendu parler d'aucune vente sur base ferme.

Les prix des sucres de la Havane ne varient pas, mais il ne s'est fait que peu d'affaires dans les différentes descriptions de ces articles.

MELASSE—Depuis notre dernier rapport la demande n'a pas été tout à fait aussi active que nous l'avons signalé précédemment, mais, néanmoins le marché est ferme aux prix portés à nos dernières cotes, c'est-à-dire de 17 à 17 1/2 cents par gallons. Nous n'avons été informés d'aucune vente de importance.

FARINE—Le marché s'est maintenu dans l'état d'inactivité que nous avons signalé à notre dernier rapport. Les affaires se sont bornées à ce qui est strictement nécessaire aux besoins de la consommation de la ville. Les prix sont les mêmes. Nous cotons de 3 1/2 à $3 12 1/2 le baril.

PRODUITS DE L'OUEST—Il n'est survenu aucune amélioration sur le marché du lard ; les provisions, la demande est toujours très limitée, et les détenteurs éprouvent chaque jour plus de difficultés à effectuer leurs ventes.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Sans changement.

CHANGE—Depuis notre dernier rapport, les affaires de change ont été très limitées. Nous n'avons aucun changement à signaler dans les prix. Nos cotes sont les mêmes que celles publiées à notre revue de mardi.

FRET—Le fret à flèche, nous signalons l'engagement d'un navire pour Liverpool à 1 1/2 et celui d'un navire anglais pour Liverpool à 1 1/2.

HAVRE, le 17 janvier.

COTONS—Nous signalons les ventes ci-après : 75 Louisiane à 72, 50 ; 40 do à 73 ; 100 do à 66 ; 140 do à 72, 50 ; 21 Brahis à 67 : Ensemble 1,225, y compris 325 balles reportées mardi.

Mardi, 1er janvier.

COTONS—Ont été vendues : 40 balles Louisiane : 70 à 70 ; 74 do à 67 ; 111 do à 63 ; 130 Floridas à 73. Ensemble 405 balles.

Les cotons sont décidément plus calmes, tout les prix restent dans la même position et sans changement. Dans la dernière, les acheteurs paraissent de nouveau se tenir sur la réserve, et ne se [illegible] garnir de rechef, dans l'espoir qu'ils amèneront [illegible] [illegible] [illegible]